

SCOLARISATION DES MOINS DE TROIS ANS

Propositions pour la conception d'un emploi du temps adapté à la première année de scolarisation à l'Ecole maternelle.

Le postulat est de ne pas distinguer *temps éducatif* et *temps d'enseignement* dans la conception d'un emploi du temps.

En effet, ce vocabulaire est souvent employé dans les écrits relatifs à l'organisation du temps des tout-petits et ces deux terminologies apparaissent clairement distinctes :

Le temps éducatif est défini comme mettant en jeu des apprentissages non scolaires partagés entre les adultes (enseignant, parents, Atsem).

Le temps d'enseignement est quant à lui défini comme revenant à l'enseignant, mettant en jeu des apprentissages liés explicitement aux domaines des programmes de l'Education Nationale.

Afin donc de lever toute ambiguïté dans ces propos, est employée la terminologie de **temps scolaire et temps extrascolaire**. (Aurait pu être fait le choix de temps éducatif et temps péri-éducatif, tels que ces mots sont employés dans l'annexe au projet de décret sur l'aménagement du temps scolaire.)

Le temps scolaire est le temps passé dans l'école par **l'élève**, en présence et sous la responsabilité exclusive de l'enseignant, dans le cadre des horaires définis dans le projet d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans. Ce temps est organisé par l'enseignant, responsable de la mise en œuvre du projet de scolarisation tel qu'il aura été défini en amont avec les différents partenaires.

Le temps extrascolaire est le temps passé par **l'enfant** en dehors du temps de présence de l'enseignant, dans les espaces définis par le projet.

Cela permet d'inclure la structuration des apprentissages langagiers dès les premiers jours de scolarisation et à tout moment de la journée, pour un passage précoce du statut d'enfant à celui d'élève, de même que pour une entrée précoce dans la sphère du langage de scolarisation, facteurs incontestables de réussite.

Ce choix n'exclue pas la prise en compte des besoins et compétences du très jeune enfant.

Il implique au contraire que soient pris en considération dans la structuration du temps la spécificité des besoins physiologiques, moteurs, affectifs, sociaux et cognitifs de celui-ci.

Il réfute par contre l'idée que les apprentissages de la première année de scolarisation ne soient que progressivement structurés. Ils sont dès le premier jour structurés et formalisés par l'écriture d'un projet de classe, emploi du temps évolutif, progressions et répartitions groupées sous forme de répartitions d'activités.

*[...Les moments favorables d'apprentissage dans la journée ont été l'objet d'études concordantes : l'enfant arrive à l'école fatigué à 8h30 quelle que soit la durée de son sommeil la nuit précédente puis il va augmenter progressivement ses capacités d'attention et d'apprentissage dans la matinée avec un pic vers 10-11 heures celles-ci vont ensuite diminuer en début d'après-midi et être à nouveau performantes vers 15-16 heures...]*Rapport « aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant » de l'académie nationale de médecine janvier 2010

UN EMPLOI DU TEMPS POUR LES MOINS DE TROIS ANS :

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un outil évolutif en fonction des projets et répartitions.

C'est un outil de communication :

Entre maître/élèves, maître/institution, maître/parents, maître/maîtres du cycle

C'est un outil de convergence :

=>Des attentes institutionnelles (cf. ci-dessous horaires des programmes)

=> Des contraintes locales liées à la vie de l'école (occupation des salles, intervenants)

=>Des choix opérés dans le projet d'école (échanges de service, décloisonnement, intervenants.)

=>Des choix pédagogiques du maître et de l'équipe de cycle.

Pour qui ?

Pour le maître (Document de travail qui évolue en fonction des besoins des élèves et de leurs compétences, qui assure la continuité des services en cas d'absence et de remplacement).

Pour les élèves (Document qui doit être construit et affiché, servir de référent commun et écrit sous une forme adaptée et différenciée).

Comment ?

Répartir et organiser les différents temps sur la journée :

- en harmonisant les temps d'acquisition des compétences scolaires et les besoins physiologiques des élèves.
- en libellant par domaines d'activités.
- en prévoyant des activités de transition (accueil, déplacements, goûter,...).
- en prévoyant des séances d'apprentissages quotidiens en : Agir et s'exprimer avec son corps, S'approprier le langage, Devenir élève, Découverte du monde, Percevoir, sentir, imaginer, créer.
- en adaptant la durée des séances à l'âge des enfants, aux besoins et à l'activité concernée.
- en alternant les phases collectives, en groupes, individuelles.

Quelles spécificités de l'emploi du temps pour une scolarisation précoce ?

- Lier organisation du temps, de l'espace, du matériel.
- La souplesse dans la durée et le respect des plages horaires.
- La régularité dans l'ordre des activités impliquant des déplacements (Salle d'eau, salle de motricité, cour, circulation dans l'école).

Quelques indications :

- Soins d'hygiène : passage progressif d'activités collectives à des activités autonomes.
 - Agir et s'exprimer avec son corps : 30 mn au moins par jour dans un espace adapté.
- Ce domaine est travaillé aussi dans l'espace classe (prévoir moins de chaises que d'élèves pour faciliter leurs déplacements et les activités ne nécessitant pas d'être assis).
- Devenir élève : préférer plusieurs temps de recentrage sur la journée sous formes de regroupements avec des dominantes (rituels de présence, présentations variées d'album, la voix et l'écoute, structuration du temps, présentation de projets, d'ateliers, ...).
 - Éviter un regroupement trop long en début de matinée, surtout en début de scolarisation.
 - Guider les élèves dans la découverte de l'espace classe puis école sur des temps spécifiques.
 - Faire du temps d'accueil un temps structuré, avec des activités de découverte et/ou de réinvestissement, un temps privilégié de dialogue maître/élève en relation duelle.
 - Récréation placée en milieu de matinée et isolée des autres classes puis mélangée de façon progressive.
- Organisée en début de scolarisation (cour aménagée et gérée par le maître de la classe + ATSEM), puis autonome.
- La place de la collation sera déterminée en conformité avec la circulaire parue au BOEN n°11 du 18/03/2010).